



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFFA

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur
Académique

Rapport de jury

Session 2026

Présidente du jury :

Madame Aurélie DONGEUX
IA-IPR

I. Données statistiques

A. Session d'admissibilité

Nombre de candidats autorisés à présenter les épreuves	30
Nombre de rapports d'activité déposés	30
Nombre de candidats présents à l'oral	30
Nombre de candidats déclarés admissibles	21

Les candidats ont transmis leur rapport d'activité en mars 2026. L'oral a eu lieu au rectorat, Tour de Sèze, à Bordeaux, les 12 et 13 mai 2026.

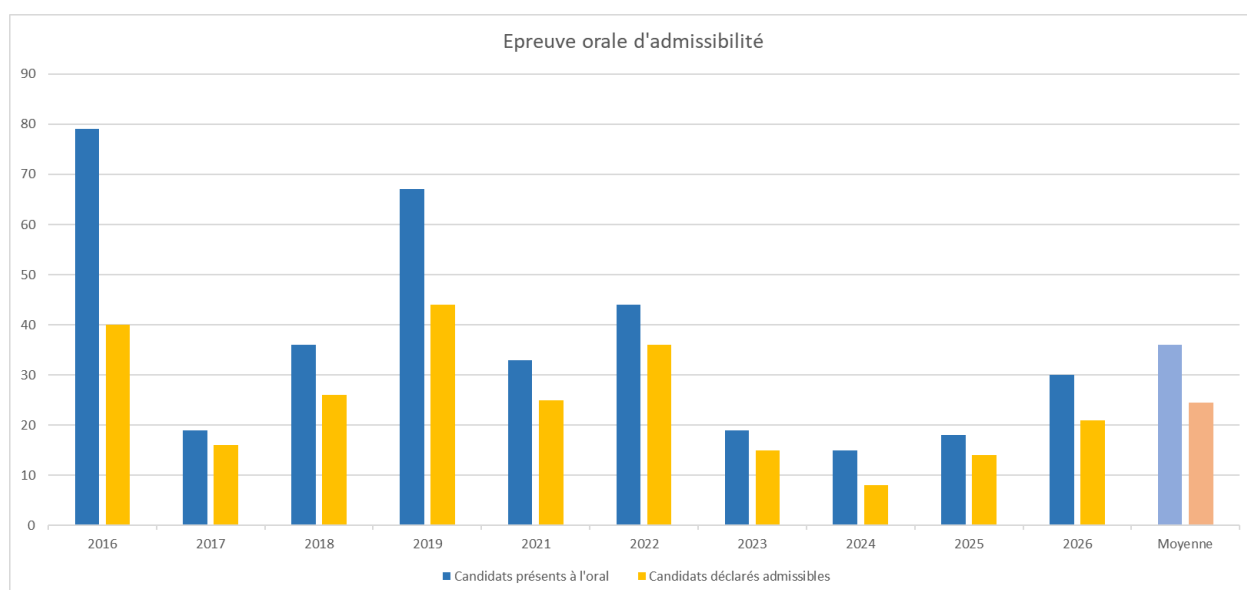
Bref rappel :

Structure des épreuves :

1. Un rapport d'activité de cinq pages (hors annexes) qui consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, lequel s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.
2. Une présentation orale de 15 minutes devant le jury, suivie d'un entretien de 30 minutes qui a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation

Taux de réussite des candidats présents à l'oral

	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne
Candidats présents à l'oral	79	19	36	67	33	44	19	15	18	30	36
Candidats déclarés admissibles	40	16	26	44	25	36	15	8	14	21	25
Pourcentage de réussite	50,6%	84,2%	72,2%	65,7%	75,8%	81,8%	78,9%	53,3%	77,8%	70,0%	71,0%



B. Session d'admission

Nombre de candidats inscrits en septembre 2025	23
Nombre de mémoires déposés	18
Nombre de candidats présents à la soutenance	18
Nombre de candidats déclarés admis	13

La cohorte initiale était composée de 15 candidats déclarés admissibles en mai 2025, auxquels se sont ajoutés 8 admissibles des années antérieures. L'année scolaire commence avec un groupe de 23 inscrits. La charge que représente le mémoire conduit nombre de candidats à étaler leur préparation sur deux ans, possibilité offerte par le maintien du bénéfice de l'admissibilité (art. 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015). Le groupe se stabilise à 18 candidats.

Les épreuves de pratique professionnelle ont eu lieu de janvier à avril 2026.

16 candidats ont passé l'épreuve de pratique professionnelle avec l'option « Animation d'une action de formation ». 2 avec l'option « Analyse de séance dans le cadre de l'exercice du tutorat ».

La seconde épreuve (Soutenance de mémoire professionnel) s'est déroulée les 5 et 6 mai 2026, au rectorat de Bordeaux, Tour de Sèze.

Bref rappel :

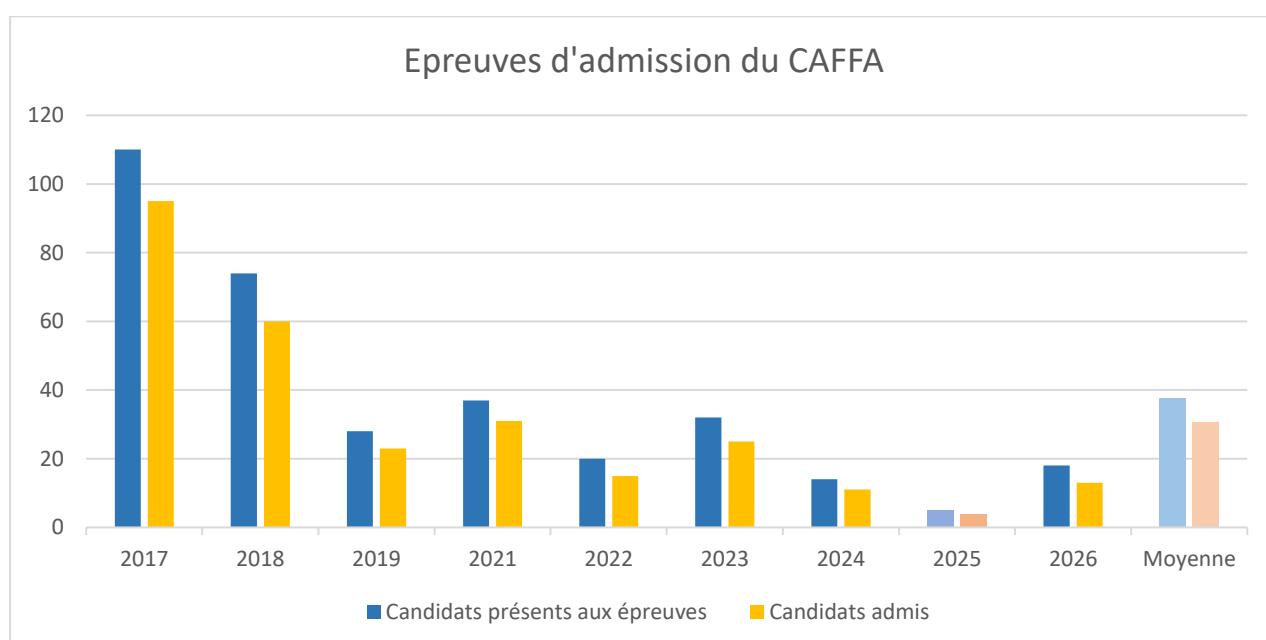
Structure des épreuves :

1. Une épreuve de pratique professionnelle, soit l'analyse de pratique dans le cadre de l'exercice du tutorat, soit l'animation d'une action de formation, au choix du candidat. Pour chaque option, un entretien de 30 minutes avec les examinateurs adjoints au jury suit la ou les phases d'observation (Cf. circulaire du 21 juillet 2015).
2. La soutenance d'un mémoire professionnel devant le jury, soit une présentation de 15 minutes suivie d'un entretien avec le jury. Le mémoire professionnel, préparé pendant la seconde année du cursus, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation

Taux de réussite des candidats présents aux épreuves

Session	2017	2018	2019	2020*	2022	2023	2024	2025	2026
Pourcentage de réussite	86,4%	81,1%	82,1%	83,8%	75 %	78,1%	78,6 %	80 %	72,2 %
	79,7 %								

* Les épreuves de la session 2019-2020 ont été reportées en 2021.



II. Compte rendu de jury

A. I. Constats du jury

Le jury souligne d'abord la qualité générale de la préparation de l'épreuve, avec un respect global du format, du temps imparti et une utilisation soignée des supports de présentation, notamment les diaporamas. La plupart des candidats ont manifesté une réelle motivation, un engagement au service de l'institution et une volonté de s'inscrire dans l'actualité de la réflexion sur la formation des enseignants.

Les jurés relèvent également, chez un grand nombre de candidats, une bonne aisance à l'oral et un effort notable d'écoute et de prise en compte des questions posées pendant l'entretien. Certains sujets de mémoire, parfois originaux, apparaissent très aboutis, par exemple lorsque la problématique interroge l'ergonomie des cours ou la formation d'enseignants réflexifs.

Cependant, plusieurs éléments de fragilité récurrents sont observés. Dans un nombre significatif de cas, un contraste marqué apparaît entre une épreuve pratique de très bon niveau et une soutenance de mémoire nettement moins maîtrisée. Il s'avère que d'excellents formateurs de terrain, parfaitement à l'aise dans la relation aux publics et la conduite de formation, rencontrent davantage de difficultés dès lors qu'il s'agit de formaliser et de soutenir un travail plus théorique devant un jury qualifié.

Le jury constate également que certaines soutenances se limitent à une reprise quasi littérale du contenu du mémoire, sans prolongement, sans véritable travail de problématisation ni mise à distance réflexive. Dans ces cas, la posture attendue de formateur d'adultes, capable d'analyser sa pratique et d'en interroger les enjeux, reste insuffisamment affirmée.

Par ailleurs, l'attitude face à la controverse professionnelle apparaît inégale selon les candidats. Certains se montrent à l'aise pour discuter des limites de leur travail et pour envisager d'autres points de vue, tandis que d'autres tendent à éluder les questions, voire à éviter certains sujets pour rester dans un champ de compétences jugé plus sécurisant. Cet évitement est perçu comme problématique dès lors qu'il s'agit de fonctions de formation où la confrontation d'idées et l'acceptation du débat sont centrales.

Enfin, le jury observe que le passage du rôle de tuteur à celui de formateur n'est pas toujours pleinement assumé. Le « pas de côté » nécessaire pour dépasser la seule relation d'accompagnement individuel et adopter une posture de formateur, capable de

concevoir, réguler et évaluer des dispositifs de formation, peut se révéler difficile au moment de l'oral. Le choix de certains sujets de mémoire, parfois très clivants par leurs enjeux émotionnels, peut également renforcer cette difficulté.

Le sujet de mémoire, et l'analyse menée, doivent être explicitement rattachés à une problématique **d'accompagnement ou de formation**. Certains sujets, parfois très pointus, concernant strictement l'enseignement ou des pratiques professionnelles des candidats auprès des élèves notamment, négligent ces deux dimensions pourtant visées par cette certification.

B. II. Recommandations pour les futurs candidats

Le jury recommande en premier lieu une préparation rigoureuse de la soutenance, distincte du seul travail d'écriture du mémoire. Il s'agit de construire une présentation structurée, respectant strictement le temps imparti, et de veiller à ne pas se contenter d'un résumé linéaire du document écrit. Une attention particulière doit être portée à la clarté de la problématique, qui doit relever explicitement d'une problématique de formation ou d'accompagnement et non d'un simple récit de pratique.

Les candidats sont invités à développer une réflexion approfondie et solidement étayée, en articulant clairement les apports théoriques, les observations de terrain et les effets sur la formation des adultes. Le jury apprécie les présentations qui dépassent la simple description pour interroger les implications du dispositif, ses limites, ses possibles prolongements et les controverses professionnelles qu'il peut susciter.

Sur le plan de la prestation orale, il est conseillé d'adopter une posture professionnelle affirmée, fondée sur une expression fluide et maîtrisée, sans lecture de notes ni dépendance excessive à l'égard du support de présentation. Une certaine concision dans les réponses, alliée à la capacité de se détacher de ses notes et de s'adapter aux questions, est particulièrement appréciée. Le jury souligne l'importance d'une écoute véritablement réflexive pendant l'entretien, permettant de reformuler les demandes, d'y répondre avec précision et, le cas échéant, d'accepter la contradiction.

Les candidats gagneront à se préparer spécifiquement à la controverse professionnelle, en travaillant leur aptitude à discuter des zones d'incertitude, à reconnaître les limites de leur travail et à envisager des alternatives. Il est attendu qu'ils sachent expliciter leurs choix, y compris lorsque ceux-ci sont discutables, et proposer des pistes d'évolution ou de transformation des dispositifs de formation qu'ils mettent en œuvre.

Le jury encourage également une réflexion explicite sur la posture de formateur d'adultes. Il est recommandé de montrer comment l'expérience de terrain se traduit en compétences de conception, d'animation et d'évaluation de formations ou

d'accompagnement, et comment le candidat se situe dans le cadre institutionnel et collectif de la formation continue. L'engagement au service de l'institution, lorsqu'il est clairement assumé et articulé à une démarche réflexive, constitue un élément valorisé.

Enfin, il peut être utile, dans la mesure où le cadre réglementaire le permet, de penser la préparation des épreuves en tenant compte de l'équilibre entre l'épreuve pratique et la soutenance de mémoire, qui mobilisent des compétences partiellement différentes. Les candidats sont invités à anticiper cette exigence, en planifiant leur année de travail de façon réaliste, en sollicitant des retours réguliers sur leurs écrits et en s'entraînant à la prise de parole devant un public expert.

La maîtrise, et l'appropriation réfléchie, du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, est incontournable.

- Le référentiel de compétences du formateur académique :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20comp%C3%A9tences%20professionnelles%20du%20formateur%20de%20personnels%20enseignants%20et%20%C3%A9ducatifs-253047.pdf>

- Le site de référence pour le CAFFA :

<https://eduscol.education.gouv.fr/6276/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur>

- La Charte du formateur de l'académie de Bordeaux :

www.ac-bordeaux.fr/media/81024/download

Bordeaux, le 16 septembre 2026

La présidente du jury

L'Inspectrice d'Académie,
Inspectrice Pédagogique Régionale



Aurélien DONGEUX